

## Formation en alternance par Unités Capitalisables

### La formation

Taux d'insertion professionnelle des diplômés :  
73,33 % (session 2022/2023)

Lieu : CREPS de Strasbourg

### Dates :

du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026

→ 3 jours par semaine (lundi, mardi, vendredi, de  
septembre à décembre 2025)

→ 2 jours par semaine (de janvier à juillet 2026)

### Volume horaire :

602 heures en centre et 400 heures minimales en  
structure – formation en alternance

### Horaires de la formation :

de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Effectif : 20 places

Frais d'inscription : 30,00 €

Frais pédagogiques : 6 321,00 €

### Financement :

Entretiens individuels au CREPS sur rendez-vous :  
demande de rendez-vous auprès du secrétariat

### Référence réglementaire :

RNCP : 37191

CARIF : GE1689897

### Les conditions d'inscription

Frais d'inscription TEP et/ou Sélection

complémentaire : 70,00 €

### Candidats PARCOURSUP

TEP : 24 avril 2025

Sélection : 25 avril 2025

Date de clôture : 02 avril 2025

### Autres candidats

TEP 1 : 24 avril 2025

Date de clôture : 23 mars 2025

TEP 2 : 23 mai 2025

Date de clôture : 27 avril 2025

Sélection complémentaire Autres candidats :

5 et 6 juin 2025

Date de clôture : 27 avril 2025

Inscription en ligne sur le site du CREPS

<https://www.creps-strasbourg.fr/#animation-apt>

### Les informations

Réunions d'information

Mercredi 5 mars 2025 à 17h45 en présentiel

Mercredi 19 mars 2025 à 18h en visioconférence

Pour les futurs apprentis : (moins de 30 ans)

Contact et renseignements : CFA FORM'AS

4, allée du Sommerhof - 67200 Strasbourg

Tél : 03 88 28 00 05

## BP JEPS SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »

### Le métier

L'éducateur sportif titulaire d'un BPJEPS Activités Physiques pour Tous peut encadrer des activités de découverte et d'initiation dans différents milieux auprès de tous les publics et dans différentes familles d'activités. Le titulaire exerce sa profession en collectivités locales, en associations ou toutes structures promouvant les activités physiques ou sportives.

### Objectifs

La formation vise l'acquisition des compétences et les savoir-faire du métier :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention
- mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

### Contenus

- Module de formation relatif à la conduite de projets pédagogiques et d'animation
- Module de formation concernant la promotion des activités physiques et sportives comme facteurs de santé et de bien-être et découverte de différents publics
- Module de formation relatif à la conception et la mise en œuvre de cycles d'apprentissage dans le domaine des activités physiques pour tous
- Stage en situation professionnelle

### Moyens et méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances, découverte et pratique d'activités physiques et sportives, études de cas concrets, mises en situation pratique et pédagogique, travaux dirigés, contenus de la formation disponibles sur PearlTrees
- Moyens techniques : salles de formation et installations sportives du CREPS
- Encadrement : personnels techniques et pédagogiques du CREPS, intervenants extérieurs brevetés d'Etat et partenariats

### Modalités d'évaluation : Epreuves certificatives

- Soutenance d'un rapport portant sur un projet d'animation
- Animation de 3 séances pédagogiques : 1 séance dans chacune des familles de pratique, suivie d'un entretien

### Public concerné

Tout public âgé de 18 ans minimum ayant une expérience plurivalente dans le domaine des Activités Physiques pour Tous (pratique personnelle et/ou encadrement)

### Prérequis

- Être titulaire du PSC1 ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques pour tous
- Répondre à l'obligation d'honorabilité
- **Satisfaire au test d'exigence préalable (TEP)** : épreuve du Luc Léger et parcours d'habileté motrice
- Être dans une structure proposant des activités dans les familles de pratique du diplôme et ayant un tuteur diplômé s'engageant à assurer la formation en situation professionnelle

### Organisateur

CREPS de Strasbourg - Département Formation

4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02

Tél : 03 88 10 47 70 - Courriel : [dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr)

[www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr](http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr)

### Responsable de la formation

Geoffrey BERGMANN, coordinateur au CREPS de Strasbourg